

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Décret n° 2023-821 du 24 août 2023 modifiant le décret n° 2012-1511 du 28 décembre 2012 portant organisation de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères

NOR : EAEA2317207D

Publics concernés : administrations.

Objet : modification de l'organisation de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le 1^{er} septembre 2023.

Notice : le décret modifie les attributions de la direction générale de l'administration et de la modernisation du ministère de l'Europe et des affaires étrangères en matière de ressources humaines.

Références : le texte modifié par le décret peut être consulté, dans sa rédaction résultant de cette modification, sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

La Première ministre,

Sur le rapport de la ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le décret n° 87-389 du 15 juin 1987 modifié relatif à l'organisation des services d'administration centrale ;

Vu le décret n° 2012-1511 du 28 décembre 2012 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères ;

Vu l'avis du comité social d'administration ministériel du ministère de l'Europe et des affaires étrangères en date du 4 juillet 2023,

Décète :

Art. 1^{er}. – Les deux premières phrases du deuxième alinéa de l'article 7 du décret du 28 décembre 2012 susvisé sont remplacées par les phrases ainsi rédigées :

« Elle définit et met en œuvre la stratégie ministérielle en matière de ressources humaines. Elle est responsable du recrutement des personnels, de leurs parcours professionnels et de leur formation initiale et continue. Elle est compétente en matière de mobilité entrante et sortante des agents et pour toutes les questions touchant à la solidarité et à l'engagement des agents. »

Art. 2. – Le présent décret entre en vigueur le 1^{er} septembre 2023.

Art. 3. – La ministre de l'Europe et des affaires étrangères est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 24 août 2023.

ÉLISABETH BORNE

Par la Première ministre :

*La ministre de l'Europe
et des affaires étrangères,*

CATHERINE COLONNA